

L LABORATOIRE

O ORLEANAIS

G DE GESTION

LABORATOIRE ORLEANAIS DE GESTION
EA 26.35

I.A.E

Faculté de Droit d'Economie et de Gestion
rue de Blois - B.P. 6739
45067 Orléans Cedex 2

Tél. : 02 38 41 70 28

Fax : 02 38 49 48 16

E-Mail : log@univ-orleans.fr

<http://www.univ-orleans.fr/DEG/LOG/>



INSTITUT
D'ADMINISTRATION
DES ENTREPRISES

Document de recherche

N° 2003-03

*Gouvernance
d'entreprise : que
cache le discours sur
la transparence ?*

Dominique BESSIRE

GOVERNANCE D'ENTREPRISE : QUE CACHE LE DISCOURS SUR LA TRANSPARENCE ?

Dominique Bessire

Professeure des universités, LOG (Laboratoire Orléanais de Gestion)
Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion
Université d'Orléans, Rue de Blois BP 6739 - 45067 Orléans Cedex 2
Tél. 02-38-41-70-28 Fax : 02-38-49-48-16
Adresse électronique : Dominique.Bessire@univ-orleans.fr

L'auteur remercie chaleureusement tous les membres du LOG pour leurs commentaires pertinents et en particulier Hervé Burdin et Gérard Poulnot, ainsi que Catherine Thibierge, Professeure des universités en droit à l'Université d'Orléans, et Derek Purdy, professeur à l'Université de Reading (Royaume-Uni) pour leur aide.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE : QUE CACHE LE DISCOURS SUR LA TRANSPARENCE ?

Résumé

La transparence est habituellement présentée comme la condition d'une meilleure gouvernance des entreprises, dans la mesure où elle est supposée favoriser l'efficacité des marchés et la moralisation de la vie des affaires. Nous explorons dans cet article les racines théoriques du concept et mettons en lumière ses effets pervers. Nous suggérons en conséquence une modélisation alternative de l'entreprise, fondée sur la créativité économique et la confiance.

Mots clé. – transparence – gouvernance d'entreprise – asymétrie d'information – opportunisme – Panopticon – Bentham – utilité – éthique – responsabilité – créativité – confiance – entreprise

Abstract : Corporate governance: what do discourses on transparency hide?

Transparency is usually presented as the condition of better corporate governance, since it is supposed to enhance markets' efficiency, together with the moralisation of business life. The paper explores the theoretical roots of the concept and highlights its possible adverse effects. It therefore suggests an alternative model of enterprise based on economic creativity and on trust.

Keywords. – transparency - corporate governance – asymmetry of information – opportunism – Panopticon - Bentham - utility - ethics – responsibility – creativity - trust – enterprise

Depuis environ deux décennies, l'exigence de transparence a envahi notre univers physique et psychique. Le phénomène est particulièrement manifeste dans le domaine de la gouvernance des entreprises. L'omniprésence de ce mot et l'absence presque totale d'esprit critique ont d'abord suscité notre agacement, puis notre suspicion : les mots n'arrivent jamais par hasard (Moreau-Defarges, 2003, p. 5). C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était urgent de comprendre ce qui se cachait derrière l'emploi du terme transparence. Dans cet article, nous nous efforçons donc d'identifier les origines du concept et de découvrir ses connexions théoriques avec les sciences de gestion, l'économie, voire la philosophie (1). Nous mettons ensuite en évidence les effets pervers des discours sur la transparence : la dissimulation de luttes de pouvoirs et l'expression d'un pouvoir disciplinaire (2). La dernière partie (3) invite à rompre avec les hypothèses anti-humanistes qui sous-tendent les discours dominants sur la transparence ; nous suggérons pour cela de redéfinir la finalité de l'entreprise en termes de créativité et de rendre au concept de confiance tout son sens.

1. La transparence : un concept envahissant, aux racines profondes

Depuis environ deux décennies, le mot transparence a colonisé toute une gamme de discours. Il est particulièrement présent dans les débats sur la gouvernance (LARGO, 2002). Pourtant, paradoxalement, cet usage extensif ne s'accompagne pas d'une définition précise. Pour comprendre ce qui est en jeu, il nous faut donc explorer les racines théoriques, économiques et philosophiques du concept.

1.1. L'émergence d'une esthétique

La quête de la transparence, notamment dans le domaine de la vie des affaires, n'a rien de nouveau. Depuis au moins un siècle, toute une série de dispositifs juridiques ont été mis en place pour accroître la transparence (Garaud, 1995 ; Guyon, 1994). Mais depuis environ deux décennies, la pression s'est intensifiée, sous l'effet d'un mouvement qui a des allures de phénomène de société.

Dans le milieu des années 80, Mickaïl Gorbatchev a associé son nom à une démarche réformatrice, popularisée sous l'étiquette *Glasnost*, un mot qui

veut précisément dire transparence en russe. Il est peu probable que le mot transparence doive sa célébrité au président russe ; en revanche, il est certain en revanche que Gorbatchev a su faire écho à un phénomène issu des profondeurs de la société (Bénaïm, 1999). Nous pouvons en effet nous rendre compte que la transparence a aujourd’hui envahi les moindres aspects de notre vie quotidienne : l’I Mac est protégé par une carrosserie en plastique translucide ; dans les boulangeries “ chic ”, les clients peuvent voir les mitrons à l’œuvre derrière une vitre transparente ; la télévision, jour après jour, nous offre ses *reality shows* ; dans les constructions contemporaines, le verre a remplacé la brique et le ciment ; Neutrogena a assis sa notoriété sur la conception de produits cosmétiques transparents, synonymes de pureté. Nous suggérons à nos lecteurs de poursuivre eux-mêmes cette liste ; ils se rendront compte aisément de l’ampleur du phénomène.

1.2. Un moyen de réduire l’asymétrie informationnelle

La transparence ayant envahi tous les domaines de notre vie quotidienne, il n’est pas surprenant qu’elle se soit également emparée des principaux débats qui parcourent les sciences de gestion. La transparence est notamment présentée comme le meilleur moyen d’instaurer une bonne gouvernance. Le mouvement s’est concrétisé tout d’abord au Royaume-Uni par la publication du rapport Cadbury (*The Committee on the Financial Aspects of Corporate Governance*, 1992). En France, l’un des objectifs souvent affichés des différents rapports sur la gouvernance qui se sont succédés (rapports Viénot et rapport Bouton : CNPF et AFEP, 1995 ; AFEP et MEDEF, 1999 ; MEDEF et AFEP-AGERF, 2002) était d’accroître la transparence ; apparemment, le but n’a pas été atteint puisqu’il a fallu le vote d’une loi au cours de l’été 2003 sur la sécurité financière¹. Aux Etats-Unis, la loi Sarbanes-Oxley a été aussi conçue pour favoriser la transparence après les énormes scandales Enron, WorldCom, etc. En Allemagne (Azan, 2002), une loi adoptée en 1999 affiche dans son intitulé même un objectif similaire ; elle est en effet communément désignée sous l’abréviation KONTRAG, pour *Gesetz zur Kontrolle und Transparenz in Unternehmensbereich* (traduction mot à mot : loi pour le contrôle et la transparence dans le domaine des entreprises).

¹ Le titre III de cette loi s’intitule “ modernisation du contrôle légal des comptes et transparence ”.

Pourtant, si le concept de transparence est volontiers paré de toutes les vertus (notamment une contribution décisive à l'efficacité des marchés), personne à notre connaissance ne s'est encore hasardé à en donner une définition précise, comme si le sens de ce mot allait de soi.

De manière paradoxale, si le terme est parcimonieusement utilisé dans les textes de référence (lois, normes comptables, codes de bonne conduite...), il en est fait en revanche un usage immodéré dans les discours qui promeuvent ces textes. Le mot en effet n'appartient pas en tant que tel au vocabulaire scientifique de l'économie ou des sciences de gestion. Il renvoie cependant implicitement à un concept fondamental sur lequel se sont développées les " nouvelles " théories économiques, le concept d'asymétrie d'information. L'ensemble de ces théories – théorie des droits de propriété, théorie des coûts de transaction, théorie des mandats - (dont Gomez (1996) a montré qu'elles formaient, en dépit de divergences sur certains points, un corpus cohérent) considèrent la firme comme un noeud de contrats et donnent un rôle central à **l'asymétrie d'information**. Cette asymétrie est supposée exercer des effets négatifs, dans la mesure où elle peut donner lieu à des phénomènes d'anti-sélection et de hasard moral (Coriat et Weinstein, 1995 ; Charreaux, 1999 ; Joffre, 1999 ; Salanié, 1995). Dans la plupart des discours, accroître la transparence a pour but implicite de réduire l'asymétrie d'information et par là d'empêcher les comportements opportunistes des agents, dans la mesure où elle permet un meilleur contrôle et facilite la surveillance.

L'obsession de la surveillance n'est pas née d'aujourd'hui. Elle nous renvoie au *Panopticon* (du grec *pan* : tout et *opticon* : voir), la fameuse architecture conçue par J. Bentham à la fin du XVIII^{ème} siècle (très exactement, 1787).

1.3. L'obsession de la surveillance : le panopticisme

Le philosophe anglais, dans un ouvrage conçu sous forme épistolaire, développe " l'idée d'un nouveau principe de construction applicable à tout type d'établissement destiné à maintenir sous surveillance n'importe quel

individu sous quelque motif que ce soit ”² (extrait du titre qui comporte une dizaine de lignes³).

Le bâtiment est circulaire. Les cellules qui abritent les individus à surveiller occupent la circonférence ; la loge de l’inspecteur se situe au centre. Grâce à un ingénieux système d’ouvertures et d’écrans, les occupants des cellules peuvent être observés à tout moment sans jamais savoir s’ils le sont réellement ou non. L’architecture conçue par Bentham fonctionne ainsi comme une machine à surveiller vingt-quatre heures sur vingt-quatre : “ son essence consiste, donc, dans la **place centrale** occupée par l’inspecteur combinée à l’ingéniosité bien connue et très efficace du système qui consiste à **voir sans être vu** ”⁴ (Bentham, lettre V, les mots soulignés le sont par lui).

La transparence remplit les mêmes fonctions grâce à deux transpositions⁵. Tout d’abord un processus de réification⁶ remplace les verbes “ voir ”, “ observer ”, “ inspecter ” et tous les mots qui en dérivent par un mot qui les englobe tous : la transparence. Voir implique au moins l’existence d’un **sujet**, d’un être animé, qui peut être porteur d’intentions, bonnes ou mauvaises. La transparence appartient au vocabulaire de la nature, de la physique ; elle renvoie à une propriété objective des matériaux (le cristal, le diamant...) et présente toutes les apparences de la neutralité. Vue ainsi, la transparence ne peut être que désirable : qui à une eau trouble ne préfère une eau limpide ? Dans le langage de tous les jours, la transparence est chargée de connotations fortement positives. Dans un second temps, l’architecture en dur (*brick and mortar*) est remplacée par une architecture virtuelle composée de systèmes d’information de plus en plus développés et complexes.

² Sauf indication contraire, la traduction en français des citations de Bentham est nôtre.

³ “ *idea of a new principle of conctruction applicable to any sort of establishment in which persons of any description are to be kept under inspection* ”.

⁴ “ the essence of it consists, then, in the centrality of the inspector's situation combined with the well-known and most effectual contrivances for seing without being seen ”.

⁵ Ici, le mot anglais *translation* rendrait mieux compte du phénomène qui évoque à la fois le glissement-déplacement et le processus de traduction.

⁶ A. Bourguignon (2004) propose dans un article à paraître dans la revue *Critical Perspective on Accounting* une analyse particulièrement éclairante du processus de réification qui s’applique au mot valeur. Son analyse peut être aisément transposée à l’analyse des discours sur la transparence.

Le panopticisme a clairement partie liée à l'extension de la discipline dans le monde moderne. Et chacun sait que la discipline est un concept clé pour les théories contractuelles des organisations, tout particulièrement dans le domaine de la gouvernance d'entreprise (Gomez, 1996). L'analyse du *Panopticon* proposée par M. Foucault dans *Surveiller et punir, naissance de la prison* (1998) permet de mettre en évidence cette convergence⁷.

1.4. Un concept clé : discipliner

Selon M. Foucault, “l'exercice de la discipline suppose un dispositif qui contraigne par le **jeu du regard** ; un appareil où les techniques qui permettent de **voir** induisent des effets de pouvoir, et où, en retour, les moyens de coercition rendent clairement **visibles** ceux sur qui ils s'appliquent” (1998, p. 201). Il précise plus loin que le pouvoir disciplinaire “impose à ceux qu'il soumet un principe de **visibilité** obligatoire ; dans la discipline, ce sont les sujets qui ont à **être vus**. Leur **éclairage** assure l'emprise du pouvoir qui s'exerce sur eux. C'est le fait d'**être vu** sans cesse, de pouvoir toujours **être vu**, qui maintient dans son assujettissement l'individu disciplinaire ” (p. 219). Plus loin encore, il ajoute que “celui qui est soumis à un champ de **visibilité**, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir (c'est nous qui soulignons) ; il les fait jouer spontanément sur lui-même ; il inscrit en soi le rapport de pouvoir dans lequel il joue simultanément les deux rôles : il devient le principe de son propre assujettissement. Du fait même le pouvoir externe, lui, peut s'alléger de ses pesanteurs physiques ; il tend à l'incorporel ; et plus il se rapproche de cette limite, plus ses effets sont constants, profonds, acquis une fois pour toutes, incessamment reconduits : perpétuelle victoire qui évite tout affrontement physique et qui est toujours jouée d'avance” (p. 236).

⁷ D. Knights et D. Collinson (1987), P. Miller et T. O'Leary (1987) et G. Burrell (1988) figurent parmi les premiers auteurs à avoir exploré les apports possibles des analyses de M. Foucault au domaine des sciences de gestion en se concentrant précisément sur *Surveiller et punir*, qui ne reflète cependant qu'un moment dans la pensée du philosophe français. Pour notre part, tout en utilisant l'analyse de M. Foucault contenue dans *Surveiller et punir*, nous n'en partageons pas les conclusions quant à l'évolution de notre société. Nous nous reconnaissons davantage dans les œuvres plus tardives qui réhabilitent, nous semble-t-il, le sujet et voient le pouvoir non plus seulement comme un instrument de domination, mais aussi comme un moyen de création.

Discipliner est aussi le maître mot de tous les écrits académiques qui sous-tendent les principes de la bonne gouvernance et légitiment le discours sur la transparence. La convergence apparaît de multiples façons. Elle se manifeste d'abord dans le vocabulaire⁸ qui est utilisé pour décrire le *Panopticon* et la "littérature" dédiée à la gouvernance des entreprises. Celle-ci semble se concentrer sur une seule et unique question : "comment **discipliner** les managers ?". Il faut remarquer que la plupart du temps cette question est posée sur un mode impersonnel ; il semble plus difficile par exemple de trouver la formulation suivante : "comment les actionnaires peuvent-ils discipliner les managers ?". Nous trouvons chez J. Bentham la même approche : jamais il n'indique pour le compte de qui la surveillance qu'il préconise doit s'exercer. L'impersonnalité du contrôle semble bien être un caractère distinctif à la fois du *Panopticon* et des mécanismes de la gouvernance d'entreprise. Derrière la surveillance il n'y a pas d'hommes en chair et en os, mais des mécanismes neutres et impersonnels.

Le mot **gouvernement** lui-même apparaît explicitement dans le texte de J. Bentham qui décrit le *Panopticon* comme un grand et nouvel instrument de **gouvernement**⁹. Il faut aussi noter que J. Bentham associe à son "idée d'un nouveau principe de construction" "un plan de **management**"¹⁰ (extrait du titre de l'ouvrage de J. Bentham). Dans les écrits dédiés à la gouvernance d'entreprise, nous trouvons la même articulation entre les **principes** (*Principles of corporate governance*) et les méthodes de **management** (et notamment ce qu'il est convenu d'appeler le "management par la valeur". L'analogie culmine dans l'emploi du terme **architecture**. L'expression théorie de **l'architecture** organisationnelle remplace aujourd'hui progressivement la formulation traditionnelle de "théorie de la gouvernance des entreprises" (Charreaux, 1997, 2002). De fait, J. Bentham conclut son ouvrage par ces mots "tout cela par la seule idée d'une **architecture**"¹¹.

Par ailleurs, comme M. Foucault l'a montré (1998, p. 216), le processus disciplinaire fait émerger une nouvelle fonction cruciale de **normalisation** remplie par des groupes professionnels spécifiques : "apparaît, à travers les disciplines, le pouvoir de la Norme [qui est venue] s'ajouter à d'autres

⁸ Dans tout ce passage, c'est nous qui soulignons pour mieux faire apparaître cette convergence.

⁹ "A great and new instrument of government".

¹⁰ "With a plan of management".

¹¹ "All by a simple idea in architecture".

pouvoirs en les obligeant à de nouvelles délimitations ; celui de la Loi, celui de la Parole et du texte, celui de la tradition. [...] Comme la surveillance et avec elle, la normalisation devient un des grands instruments de pouvoir à la fin de l'âge classique". Or l'évolution de la gouvernance d'entreprise va précisément de pair avec une extension continue du processus de normalisation, que ce soit à travers les *Principles of Corporate Governance*, les codes de bonne conduite, les chartes de l'administrateur, les codes de déontologie et surtout les normes comptables internationales. Et l'intensification de ce processus de normalisation, assuré par des organismes au statut juridique ambigu s'accompagne effectivement de l'instauration ou du renforcement de corps spécialisés (par exemple en France l'Autorité des marchés financiers ou du Haut conseil du commissariat aux comptes).

La convergence se manifeste aussi dans le souci du détail. Le caractère méticuleux des recommandations qui sont formulées ça et là, le volume de plus en plus démesuré des textes relatifs aux normes comptables (plus de 150 000 pages pour les normes américaines, les US GAAP), les 167 retraitements proposés par Stern et Stewart pour calculer l'EVA, un des instruments les plus médiatisés de la mesure de création de valeur, font songer aux "scrupules infinis de la surveillance que l'architecture reconduit par mille dispositifs sans honneur. On ne les trouvera dérisoires que si on oublie le rôle de cette instrumentation, mineure mais sans faille, dans l'objectivation progressive et le quadrillage de plus en plus fin des comportements individuels" (*id.*, p. 204).

Enfin, la transparence et le *Panopticon* remplissent la même fonction économique. Selon M. Foucault (1998, p. 174), "à mesure que l'appareil de production devient plus important et plus complexe, [...] les tâches de contrôle se font plus nécessaires et plus difficiles. Surveiller devient alors une fonction définie, mais qui doit faire partie intégrante du processus de production, elle doit le doubler sur toute sa longueur. [...] La surveillance devient un opérateur économique décisif, dans la mesure où elle est à la fois une pièce interne dans l'appareil de production, et un rouage spécifié dans le pouvoir disciplinaire". M. Foucault insiste sur le rôle d'amplification du *Panopticon* : "s'il aménage le pouvoir, s'il veut le rendre plus économique et plus efficace, ce n'est pas pour le pouvoir même, ni pour le salut immédiat d'une société menacée ; il s'agit de rendre plus fortes les forces sociales (augmenter la production, développer l'économie...[...]) (p. 242). L'argument de l'efficacité des marchés, si souvent invoqué, rejoint le même type de raisonnement.

L'analyse que M. Foucault fait du *Panopticon* et sa fonction peut finalement s'appliquer *mutatis mutandis* aux approches dominantes de la gouvernance d'entreprise : “ toute une problématique se développe alors : celle d'une architecture qui [est faite] pour permettre un contrôle intérieur, articulé et détaillé – pour rendre visibles ceux qui s'y trouvent ; plus généralement, celle d'une architecture qui serait un opérateur pour la transformation des individus : agir sur ceux qu'elle abrite, donner prise sur leur conduite, reconduire jusqu'à eux les effets du pouvoir ” (p. 202).

Cette convergence ne doit rien au hasard. Les théories économiques dominantes reposent sur un concept de base l'**utilité**, dont J. Bentham est le père et qu'il définit ainsi : “ cette propriété de tout objet par laquelle il tend à produire un bénéfice, un avantage, un plaisir, un bien, ou du bonheur... ou... à prévenir la survenue d'un dommage, d'une peine, d'un mal ou d'un malheur ”¹². J. Bentham a d'ailleurs fondé un courant philosophique dénommé “ philosophie utilitarienne ” ; le fait que ses adeptes soient fréquemment désignés sous le vocable Benthamites indique assez le succès qu'a rencontré cette philosophie. Que ce soit dans les sciences économiques orthodoxes ou chez Bentham, la même conception de la nature humaine triomphe : un individu calculateur, toujours prêt à des comportements opportunistes si les profits à en tirer s'avèrent supérieurs aux pertes à subir. Face à cette prétendue “ réalité ”, la discipline constitue une réponse toute trouvée.

Malheureusement si nous adoptons cette perspective, la transparence ne produira sûrement pas un accroissement de la moralité, mais bien au contraire un amoralisme généralisé.

2. Un danger : l'exclusion de toute éthique

Le raisonnement habituel dans les théories économiques dominantes est le suivant. Les individus sont par essence opportunistes, ils ne recherchent que leur intérêt personnel et s'ils pensent que les gains sont supérieurs aux coûts, ils n'hésiteront pas à adopter des comportements répréhensibles. La seule façon de les en empêcher est d'exercer sur eux une surveillance

¹² “ That property in any object, whereby it tends to produce benefit, advantage, pleasure, good, or happiness...or... to prevent the happening of mischief, pain, evil, or unhappiness ” (Bentham J. (1789), *Introduction to the Principles of Morals and Legislation*).

permanente : la transparence apparaît comme le meilleur moyen de mettre en œuvre ce contrôle. La réalité est cependant plus complexe : la transparence peut être manipulée pour servir les intérêts de quelques-uns ; plus fondamentalement, au moins telle qu'elle ressort des discours dominants, la référence à la transparence exclut toute éthique et renvoie à un anti-humanisme radical.

2.1. La porte ouverte à toutes les manipulations

La quête de la transparence peut dissimuler des luttes de pouvoir et/ou des manœuvres de dédouanement. Cet aspect des choses peut expliquer pourquoi les limites et les coûts de la transparence sont si peu souvent explicités.

La transparence est, comme nous l'avons plus haut, fortement reliée à des problèmes d'information. L'adage habituel veut que l'information soit du pouvoir. Les dernières décennies ont été caractérisées par un renversement des forces en présence : les actionnaires ont repris le pouvoir qu'ils étaient supposés avoir perdu, au détriment des managers. L'exigence de transparence légitime la demande des actionnaires pour plus d'information, un moyen de renforcer leur pouvoir. Cette situation génère cependant une nouvelle forme d'asymétrie : les actionnaires n'ont quant à eux jamais à rendre compte de leur décision ; ils surveillent les managers par une sorte de miroir sans tain.

Paradoxalement, la transparence sert aussi les intérêts des managers. Elle peut être utilisée comme un moyen de dédouanement ; la théorie de l'agence prend d'ailleurs explicitement en compte ce phénomène (Jensen et Meckling, 1976). De nombreux indices corroborent cette hypothèse. Les codes de bonnes pratiques et les principes de gouvernance des entreprises ont souvent été élaborés par des syndicats patronaux. La chronologie est impitoyable : leur publication suit toujours de très près l'éclatement de scandales retentissants (voir Enron, le Crédit Lyonnais, Vivendi... (Reverchon, 2002 ; Fay, 2002)). Et lorsque par malheur une loi vient à être votée, elle est précédée d'un intense travail de lobbying de la part des intéressés qui vise à en réduire les effets (de Kerdrel, 2002). En outre, la transparence revendiquée reste sélective : en France par exemple, malgré le vote de la loi sur les nouvelles régulations économiques, il est toujours aussi difficile de connaître de manière précise les rémunérations des dirigeants

(Baudet, 2002)¹³. Braquer les projecteurs sur un point précis (par exemple, l'indépendance de l'administrateur) permet de laisser plus commodément dans l'ombre d'autres éléments.

Dans cette optique, rien de surprenant à ce que les limites de la transparence et ses coûts soient si peu souvent mentionnés. Et pourtant, ils sont bien réels. La transparence s'oppose en premier lieu au secret des affaires qui, en dépit d'un mouvement continu de restriction, garde toujours valeur de principe juridique. En second lieu, la transparence génère des coûts significatifs : mise en place d'autorités de régulation ; création d'une grande variété de comités ; collecte, diffusion et analyse d'une énorme quantité d'informations. L'évolution de l'épaisseur des rapports annuels est éloquent. Dans un univers où les investisseurs sont supposés tout mesurer, les coûts de la transparence ne semblent guère avoir fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Bizarrement, les gains non plus : l'appréciation généralement se limite à des considérations vagues du type " amélioration de l'efficacité des marchés ", " moralisation de la vie des affaires "...

Si les discours sur la transparence dissimulent fréquemment des luttes de pouvoir, notamment entre actionnaires et dirigeants, le principal danger nous semble résider ailleurs, dans l'exclusion de toute éthique.

2.2. Les effets pervers de l'hypothèse d'opportunisme des agents

La transparence est supposée accroître la moralité, mais en fait les discours qui s'y réfèrent renvoient à une conception de l'homme (un individu calculateur et opportuniste) qui est en contradiction avec cet objectif.

S. Ghoshal et P. Moran (1996) ont déjà mis en lumière les dangers que recèle l'utilisation simpliste du concept d'opportunisme ; ils dénoncent en particulier la confusion entre inclination et comportement effectif et suggèrent une relation complexe entre contrôle et comportement opportuniste. Si les mécanismes disciplinaires dans un premier temps augmentent le coût de l'opportunisme, un contrôle formel tend à créer une réaction négative de ceux à qui ils s'appliquent, qui amplifie à son tour les comportements opportunistes. Au bout du compte, le résultat théorique est imprévisible. En outre, les études empiriques montrent une réalité bien différente de celle que dépeint O. Williamson.

¹³ La disposition relative à la publicité des rémunérations des dirigeants a été abrogée par la loi sur la sécurité financière.

L. Donaldson (1985) critique également le caractère régressif de l'hypothèse d'opportunisme qui justifie, implicitement ou explicitement, l'exigence de transparence. Il est convaincu que l'accent mis sur l'opportunisme s'apparente à une prophétie auto-réalisatrice, susceptible de miner toute forme de coopération. Selon lui, la théorie des coûts de transaction (mais à notre avis, sa remarque s'applique à toutes les théories contractuelles) n'est rien d'autre qu'une théorie de la délinquance managériale. Le débat nous renvoie à la vieille opposition mise en lumière par D. McGregor (1971), aujourd'hui un peu oubliée, entre théorie X et théorie Y.

Selon les auteurs précités, l'opportunisme et l'exigence de transparence qu'il légitime sont susceptibles de générer des effets pervers. Nous allons un pas plus loin : nous soutenons que la question de l'éthique ne peut tout simplement pas être posée dans les théories au sein desquelles ces concepts s'enracinent : à l'aliénation supposée de l'individu, elles répondent par d'autres modes d'aliénation.

2.3. Négation de la liberté et de la responsabilité humaine

Les théories économiques et managériales dominantes propulsent sur le devant de la scène des individus qui sont enchaînés à leur intérêt personnel. Pour les empêcher d'adopter des comportements opportunistes, ces théories proposent d'exercer sur eux une discipline sophistiquée par le moyen de mécanismes de surveillance sans faille, subsumés sous le vocable transparence. Les individus sont ainsi appelés à devenir les occupants perpétuels d'une prison virtuelle. Mais sans liberté, il n'y a ni responsabilité, ni éthique.

L'intention éthique¹⁴, nous dit Ricoeur (2002), ne peut en effet se fonder que sur la reconnaissance de la liberté humaine ; elle se définit comme l'interaction de trois pôles : un pôle-je, un pôle-tu et un pôle-il. Pour les besoins de notre argumentation, nous ne mobiliserons ici que les deux premiers pôles.

“ Au pôle-je, nous trouvons une liberté en première personne qui se **pose** (souligné par P. Ricoeur) elle-même. [...Il y a éthique] d'abord parce que, par l'acte grave de position de liberté, je m'arrache au cours des choses, à la nature et à ses lois, à la vie même et à ses besoins ” (*id.*). Si nous suivons le

¹⁴ P. Ricoeur utilise l'expression “ intention éthique ” plutôt que le mot “ éthique ” lui-même pour souligner sa dimension dynamique : l'éthique n'est pas un état, c'est un projet toujours inachevé et à recommencer.

raisonnement du philosophe, il nous faut admettre que les théories dominantes de la gouvernance d'entreprise qui légitiment l'exigence de transparence, en faisant l'hypothèse d'un individu égoïste, enchaîné à la recherche de son seul profit personnel, mettent d'emblée hors jeu la question éthique.

Mais c'est aussi la question de la responsabilité qui est invalidée comme le montre P. Ricoeur en présentant le pôle-tu qui correspond à la liberté de l'autre. " La position par soi-même de la liberté a pu être appelée point de départ de l'éthique, mais elle ne constitue pas encore l'éthique elle-même. [...] On entre véritablement en éthique, quand, à l'affirmation par soi de la liberté, s'ajoute la volonté que la liberté de l' **autre** (souligné par P. Ricoeur) soit [...] Si je cessais de croire en ma liberté, si je m'estimais entièrement écrasé par le déterminisme, je cesserais aussi de croire à la liberté de l'autre ; [...] je n'attendrais d'autrui aucun secours, comme l'autre ne pourrait attendre de moi aucun geste **responsable** (souligné par nous). [Dans le cas contraire], je dirai alors que l'autre me requiert et que, par cette requête, je suis rendu capable de **responsabilité** (souligné par nous, *id.*). J. Henriot (2002), reprend sous une forme voisine la même argumentation : " dans la syntaxe de l'éthique, responsabilité et exercice de la fonction **sujet** ne font qu'un. Au déroulement d'un **processus impersonnel** ne s'applique nul jugement de **responsabilité** (c'est nous qui soulignons)". Il est certes possible de concevoir " un monde sans sujets, [un] système où les individus ne seraient que d'aveugles exécutants, [mais] dans cet univers d'insectes, la responsabilité n'aurait pas plus de place que la conscience ".

En d'autres termes, les discours dominants sur la transparence, qui se réfèrent implicitement au panopticisme, reposent sur des hypothèses – des individus opportunistes et calculateurs, aliénés par la recherche de leur seul intérêt – qui excluent par définition toute possibilité de poser les questions de la responsabilité et de l'éthique. En conséquence, la transparence dans cette perspective, loin de contribuer à la moralisation de la vie des affaires, ne peut produire qu'un amoralisme généralisé. Il faut souligner que les contemporains de J. Bentham lui avaient eux aussi reproché de saper, au travers de la doctrine utilitariste, toute moralité.

Dans le domaine de la finance critique, certains chercheurs parviennent aux mêmes conclusions. Selon H. Rainelli-Le Montagner (2002, p. 447), la théorie financière " orthodoxe " exclut de son champ la question des normes éthiques : " dans le paradigme classique [...], les comportements n'ont pas à être jugés à l'aune d'une quelconque morale et s'apprécient seulement au

regard de leur conformité aux prescriptions qui résultent des modélisations obtenues sur la base de l'hypothèse de rationalité des agents. [...] Celui qui choisit de ne pas se comporter conformément à ses règles se voit sanctionné, non pas au nom d'une exigence éthique quelconque, mais parce que le marché ne rémunère que ceux qui respectent ses lois ”.

2.4. La tentation totalitaire

Le mot transparence a des connotations extrêmement positives (qui, en dehors des délinquants, pourrait s'élever contre l'exigence de transparence ?). Nous ne devrions cependant pas oublier que la transparence renvoie à une surveillance généralisée qui constitue l'arme favorite de toute dictature. M. Foucault (p. 239) nous fait prendre conscience de ce danger : “ le *Panopticon* ne doit pas être compris comme un édifice onirique : c'est le diagramme d'un mécanisme de pouvoir ramené à sa forme idéale ; son fonctionnement, abstrait de tout obstacle, résistance ou frottement, peut bien être représenté comme un pur système architectural et optique ; c'est en fait une figure de technologie politique qu'on peut et qu'on doit détacher de tout usage spécifique. ” Sur le mode de la fiction, l'œuvre de G. Orwell (1977), intitulée *1984*, qui nous plonge dans un univers où “ **BIG BROTHER VOUS REGARDE** ”¹⁵ toujours et partout, nous le rappelle de manière tout aussi incisive. Plus proches de nous les camps de Guantanamo nous offrent une illustration concrète. Dans premier, baptisé X-Ray (une désignation hautement symbolique), les détenus étaient enfermés dans des cages grillagées sur leurs quatre faces, éclairées jour et nuit, qui les exposaient en permanence à la vue de leurs gardiens, sans possibilité d'échappatoire. Dans le nouveau camp, nommé Delta, les cages ont été remplacées par des conteneurs dont les trois parois latérales sont grillagées, la quatrième étant percée d'une fenêtre ; l'éclairage de nuit est assuré par de puissantes lampes halogènes (Lelyveld, 2002, pp. 14-15).

Mis bout à bout tous ces éléments - les êtres humaines comme des individus opportunistes et calculateurs (des “ insectes, selon l'expression de J. Henriot), l'exigence d'une surveillance généralisée, le panopticisme comme instrument permettant de l'exercer, la négation de la liberté et de la responsabilité humaine et, partant, de la question éthique - renvoient à une perspective épistémologique, que nous pouvons subsumer sous l'appellation anti-humanisme (Bessire, 2002 ; Viveret, 2002). Cette conclusion nous

¹⁵ En lettres majuscules dans le texte original.

presse de rompre avec les hypothèses de la théorie économique traditionnelle et de développer une théorie sur des bases radicalement différentes, si nous voulons rendre sa place à l'éthique.

3. Pour une doctrine alternative de l'entreprise¹⁶

Rompre avec les théories dominantes n'est pas tâche aisée. Comme G. Charreaux le reconnaît (2002, p. 58), "l'ouverture d'un paradigme concurrent entraîne nécessairement des coûts liés à l'approfondissement des grilles théoriques sous-jacentes et à l'apprentissage de nouvelles méthodes d'investigation, différentes de la modélisation économique habituelle et des traditionnelles statistiques". Plus généralement, ce renversement de logique se heurte à tous les obstacles relevés par T.S. Kuhn lors de révolutions scientifiques (1983).

Le terrain n'est cependant pas complètement vierge. Dans l'ordre philosophique, nous pouvons nous référer aux travaux de J. Habermas (1987), E. Levinas (1998) et P. Ricoeur (1988). Dans le champ organisationnel, nous pouvons suivre les pistes ouvertes par F. Perroux et ses disciples (Bloch-Lainé et Perroux, 1967 et 1968 ; Bloch-Lainé, 1967 ; Perroux, 1998 ; de Woot, 1968) qui ont eux-mêmes été fortement influencés par J. Schumpeter (1999), mais aussi par la doctrine sociale de l'Eglise qui trouve ses fondements dans la pensée de Thomas d'Aquin (Villey et Neme, 1977). Ces théoriciens adoptent quant à la nature de l'homme des hypothèses radicalement différentes. Dans un ouvrage, aujourd'hui injustement oublié, *Pour une doctrine de l'entreprise* (1968), Ph. De Woot nous engage sur de nouvelles voies de recherche.

¹⁶ Nous utilisons à dessein le mot "entreprise" pour proposer l'esquisse d'une théorie alternative. Le mot "firme" a des connotations trop fortement juridiques et contractuelles ; il vient de l'italien *firma*, qui signifie "signature". Le mot "entreprise" renvoie au contraire à l'essence de cette communauté humaine engagée dans un projet, fruit de l'initiative d'un "entrepreneur" (Schumpeter). McGregor (1971) lui aussi utilise le mot anglais voisin (*enterprise*). Le mot allemand *Unternehmen* est construit de la même façon : *unter* signifie entre et *nehmen* prendre.

3.1. Une autre finalité pour l'entreprise

Au lieu de se concentrer sur le conflit entre les dirigeants et les différents partenaires de la firme, Ph. de Woot inscrit d'emblée dans une perspective beaucoup plus large la question de la finalité de l'entreprise ; il la relie à la question du bien commun et de la réalisation de soi. Pour lui, il n'est pas possible de définir la vocation de l'entreprise en se référant exclusivement à l'intérêt individuel de chacun de ses membres et il est par conséquent nécessaire de trouver un principe qui transcende ces intérêts particuliers ; il démontre également qu'il n'est pas non plus possible de définir la mission de l'entreprise en termes de soumission à l'intérêt général : l'entreprise joue de façon évident un rôle qui n'est pas sans rapport avec le bien public, cependant sa contribution reste spécifique. L'entreprise a donc " une fin propre, distincte à la fois de celle des individus qui la composent et de celle de l'intérêt général qui la dépasse " (p. 185), et ce n'est qu'en accomplissant sa fonction spécifique qu'elle contribuera au bien commun et qu'elle permettra aux individus de réaliser leurs fins propres.

Pour Ph. De Woot, c'est la créativité qui constitue la fonction spécifique de l'entreprise. Par créativité, il faut entendre ici une création de richesse qui n'est pas seulement quantitative et statique, mais aussi qualitative et dynamique ; l'entreprise existe " pour créer, pour progresser, pour produire un **mieux** (souligné par nous¹⁷) " (p. 89). Il s'ensuit que " production et création dans l'ordre économique ne sont qu'une seule et même réalité, qu'il n'est pas possible d'assurer la fonction de production et de distribution d'une manière durable sans remplir également celle du renouvellement et du progrès " (p. 191).

C'est dans cette fonction de création que peut se réaliser l'intégration des intérêts individuels et sociaux qui se trouvent respectivement en amont et en aval de *l'acte d'entreprendre* (p. 186). C'est en effet en créant que l'entreprise contribue au bien commun, car la créativité " constitue le ressort du progrès social et [...] en fournit les moyens " (p. 192). C'est aussi en créant que l'homme peut satisfaire ses grandes aspirations et notamment le désir de réalisation de soi et qu'il peut trouver un sens à son travail. La

¹⁷ Produire un **mieux** et non un **plus**. Nous sommes bien loin des approches quantitatives des théories contractuelles des organisations, selon lesquelles il faut maximiser la richesse des actionnaires, réduire les coûts de transaction ou les coûts d'agence...

créativité en effet “ ne résulte pas du hasard ou d’une fatalité, mais d’une action de l’homme ” (p. 191).

En cohérence avec sa perception de l’entreprise, Ph. de Woot nous propose donc une vision de l’acteur organisationnel qui rompt avec les logiques qui prévalent dans la plupart des écrits consacrés à la gouvernance des entreprises : l’homme n’est plus seulement un être mu par la recherche du bien-être matériel ou du pouvoir, il est aussi “ un cœur et une *liberté* ”.

3.2. Participation et confiance, deux éléments essentiels

Sans participation authentique, les hommes ne se conduisent qu’en agents passifs et sont incapables d’assumer leur fonction de créateurs et d’entrepreneurs. Une participation réelle, au contraire, les engage à mettre leurs capacités au service de l’entreprise. Elle augmente à la fois la créativité de celle-ci et leur développement personnel. Elle permet aux acteurs organisationnels de se réaliser eux-mêmes à travers le succès de l’entreprise et supprime ainsi les divergences entre le but de l’organisation et les fins de ses membres (de Woot, p. 208). Cette participation revêt plusieurs dimensions : objective (l’acteur organisationnel met à la disposition de l’entreprise les ressources qu’il détient : capitaux, compétence managériale, force de travail...), fonctionnelle (il intériorise son travail et s’identifie à son œuvre) et finalement politique (il intériorise les fins de l’entreprise). La participation *fonctionnelle* exige “ une certaine autodétermination et une certaine liberté de s’exprimer dans et par son travail ” (p. 210). Elle passe notamment par la diffusion des responsabilités, la formation, l’information, le travail en groupe, l’assouplissement des structures... La participation *politique* exige “ une participation au pouvoir ou au contrôle de celui-ci ” (p. 211). La *confiance* se trouve à l’articulation de ces deux dimensions de la participation, car “ la réussite de la participation fonctionnelle repose sur la confiance de ceux à qui elle s’adresse et cette confiance dépend principalement de la participation politique ” (p. 215).

Conclusion

Dans une période marquée par les scandales les plus énormes, notamment financiers, l’exigence de transparence ne cesse d’enfler. Elle s’insère dans des discours chargés de connotations positives, et donc d’autant plus

difficilement réfutables : qui oserait s'élever contre la demande de transparence ? Le concept devient ainsi un idéal sans limites et l'attrait qu'il exerce décourage toute tentative de résistance de l'auditoire (Bourguignon, 2004). Nous avons cependant mis en exergue les effets pervers de la transparence et en particulier le danger d'un amoralisme généralisé. Nous avons montré que le concept, tout au moins dans les discours dominants, s'enracine dans une vision terriblement pessimiste de la nature humaine, réduisant l'homme à un individu calculateur, enchaîné à son seul intérêt personnel, une perspective qui de fait exclut la question éthique. Pour rompre avec une approche aussi néfaste, qui prend comme point de départ le concept d'utilité inventé par J. Bentham, nous avons à reconstruire les sciences de gestion sur des hypothèses autres. La participation, politique et fonctionnelle (et pas seulement la participation objective), constitue une condition essentielle qui à son tour exige la confiance. La confiance au plein sens du mot : non comme le résidu de calculs sophistiqués menés par un Homo oeconomicus désincarné, mais conformément à son étymologie, un acte de foi et de liberté (Allouche et Amman, 1998 ; Bidault, 1998 ; Gomez, 1995 ; Hirigoyen et Pichard-Stamford, 1998)...

Si votre jardin est envahi de mauvaises herbes, se contenter de couper les fleurs, les feuilles ou les tiges ne vous permettra pas de vous en débarrasser. Il faut que vous extirpiez les racines. A début de notre article, nous avons présenté une fleur séduisante, la " transparence ". Nous avons identifié son nom scientifique : " l'asymétrie d'information " et nous avons creusé jusqu'à ses racines idéologiques : " le concept d'utilité ". Mais n'oublions pas que ce genre de plante ne croît que sur un certain type de sol dénommé " anti-humanisme ". Notre article invite à labourer un nouveau champ que nous appelons " humanisme radical ". Il fait donc sienne l'exhortation d'E. Morin (cité par Gibier, 2002) qui nous demande d'entrer dans une " politique de civilisation ", une " politique de l'humain " ou celle de P. Viveret qui nous propose de définir " un nouvel humanisme " (2002).

La figure 1 ci-après résume la logique qui sous-tend le concept de transparence dans les discours dominants. La figure 2 évoque un cheminement alternatif.

Figure 1
Le contexte idéologique des discours dominants
sur la transparence

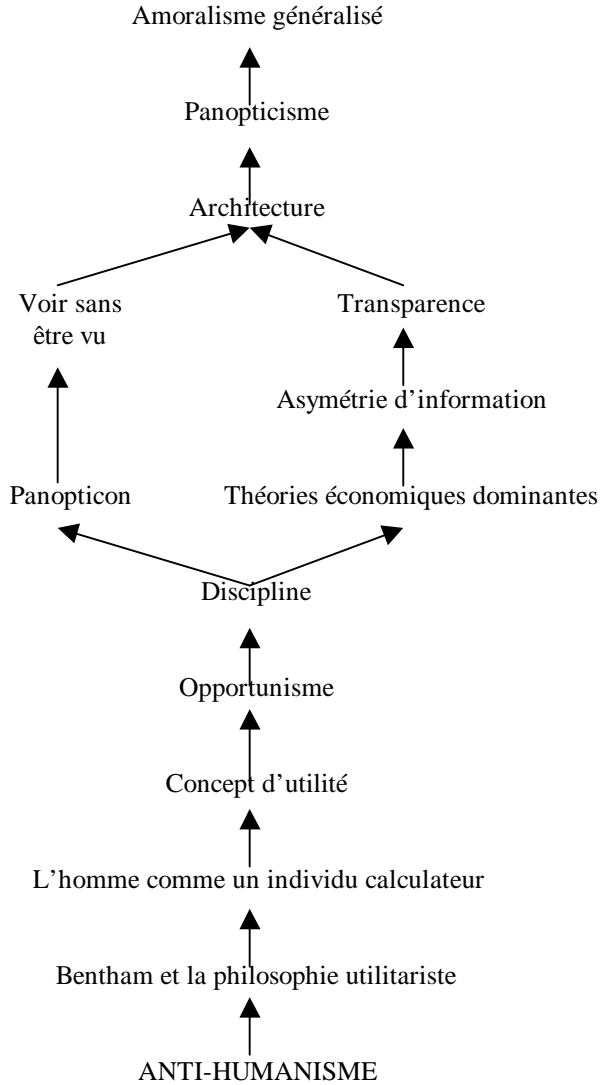
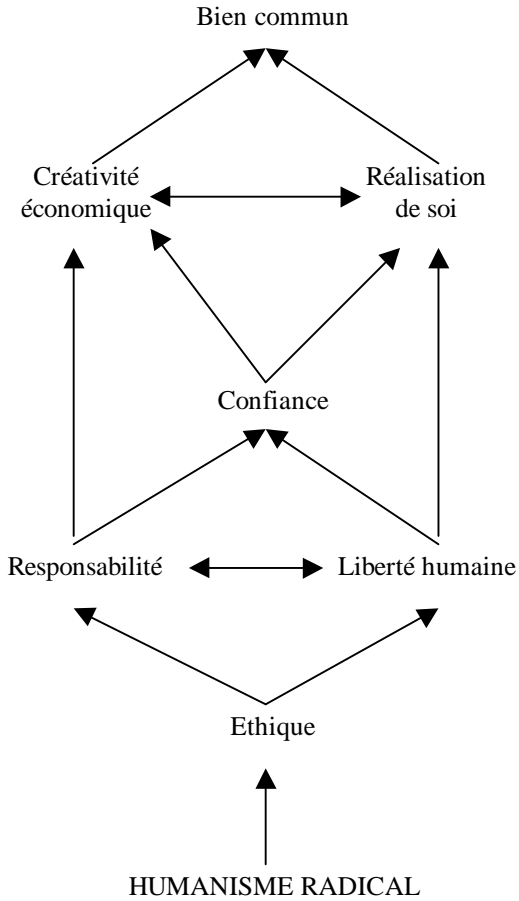


Figure 2
Un cheminement alternatif



Références bibliographiques

AFEP et MEDEF (1999), *Rapport du comité sur le gouvernement d'entreprise présidé par M. Marc Viénot* (dit rapport Viénot II).

Allouche J et Amann B. (1998), “La confiance : une explication des performances des entreprises familiales”, *Economies et Sociétés*, série “Sciences de gestion”, numéro spécial XXe anniversaire *Confiance et gestion*, n° 8-9, pp. 129-154.

Azan W. (2002), “Evolution des systèmes comptables, contrôle externe et réseaux de culture : (KonTraG) et (NRE)”, *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 8, vol. 2, novembre, pp. 29-50.

Baudet M.-B. (2002), “L’opacité, meilleur rempart contre la vérité des rémunérations”, *Le Monde Economie*, Dossier “L’Europe peut-elle échapper aux scandales financiers ?”, 17 décembre, p. II.

Benaïm L. (1989), “Design : l’effet “glasnost””, *Le Monde*, 9 mars 1989.

Bentham J (2003), *Panopticon or the inspection house : containing the idea of a new principle of construction applicable to any sort of establishment, in which persons of any description are to be kept under inspection ; and in particular to penitentiary houses, prisons, houses of industry, poor-houses, lazarettos, manufactories, hospitals, mad-houses, and with a plan of management adapted to the principle : in a series of letters, written in the year 1787, from Crecheff in White Russia to a friend in England*, <http://cartome.org/panopticon2.htm> 36 p.

Bessire D. (2002), “Recherche “critique” en contrôle de gestion : exercer son discernement”, *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 8, vol. 2, novembre, pp. 5-28.

Bidault F. (1998), “Comprendre la confiance : la nécessité d’une nouvelle problématique”, *Economies et Sociétés*, série “Sciences de gestion”, numéro spécial XXe anniversaire *Confiance et gestion*, n° 8-9, pp. 33-46.

Bloch-Lainé F. (1967), *Pour une réforme de l’entreprise*, Editions du Seuil (1^{ère} édition, 1963), 1967.

Bloch-Lainé F. et Perroux F., coord. (1967 et 1968), *L’entreprise du XXe siècle*, Presses Universitaires de France, 3 t.

- Bourguignon A. (2004), "Management Accounting and value creation: the profit and loss of reification", *Critical Perspectives on Accounting*, forthcoming.
- Burrell G. (1988), "Modernism, post modernism and organizational analysis (2) : the contribution of Michel Foucault ", *Organization Studies*, vol. 9, n° 2, pp. 221-235.
- Charreaux G. (2002), "Variation sur le thème : A la recherche de nouvelles fondations pour la finance et la gouvernance d'entreprise", *Finance Contrôle Stratégie*, vol. 5, n° 3, septembre, pp. 5-68.
- Charreaux G. (1999), "La théorie positive de l'agence : lectures et relecture ", in G. Koenig, coord., *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXIè siècle*, Economica, collection "Gestion ", pp. 61-141.
- Charreaux G. (1997), *Le gouvernement des entreprises*, Corporate governance, *théories et faits*, Economica, collection "Recherche en gestion ".
- Coriat B. et Weinstein O. (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le Livre de Poche, collection Références.
- CNPF et AFEP (1995), *Le Conseil d'Administration des Sociétés Cotées* (dit rapport Viénot I).
- Donaldson L. (1995), *American anti-management theories*, Cambridge University Press.
- Fay S. (2002), " Aux Etats-Unis, tous étaient touchés ", *Le Monde Economie*, Dossier " L'Europe peut-elle échapper aux scandales financiers ? ", 17 décembre, p. II.
- Foucault M. (1998), *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Gallimard, collection " Tel " (1^{ère} édition, 1975).
- Garaud E. (1995), *La transparence en matière commerciale*, Thèse pour le doctorat en droit, Université de Limoges.
- Ghoshal S. et Moran P. (1996), " Bad for practise : a critique of the transaction cost theory ", *Academy of Management Review*, vol. 21, n° 1, pp. 13-47.

Gibier H., propos recueillis par (2002), “ Grand angle avec Edgar Morin, réconcilier l'éthique et l'économie, *Les Echos*, 18 et 19 octobre, pp. 46-47.

Gomez P.Y. (1996), *Le gouvernement de l'entreprise, modèles économiques de l'entreprise et pratiques de gestion*, InterEditions.

Gomez P.-Y. (1995), “ Agir en confiance ”, in F. Bidault, P.-Y. Gomez et G. Marion, éd., *Confiance, entreprise et société*, collection “ Essais ”, Eska.

Guyon Y. (1994), “ Les enjeux juridiques ”, *L'information légale dans les affaires. Quels enjeux ? Quelles évolutions ?*, *La Semaine Juridique*, édition E.I. 387.

Habermas J. (1987), *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 2 vol. (traduit de l'allemand *Theorie des kommunikativen Handelns*, Suhrkamp, Francfort, 1981).

Henriot J. (2002), “ Responsabilité ”, *Encyclopaedia Universalis*, version 8 (sur DVD).

Hirigoyen G. et Pichard-Stamford J.-P. (1998), “ La confiance, un outil de la finance organisationnelle: une synthèse de la littérature récente ”, *Economies et Sociétés*, série “ Sciences de gestion ”, numéro spécial XXe anniversaire *Confiance et gestion*, n° 8-9, pp. 219-234.

Joffre P. (1999), “ L'économie des coûts de transaction ou le marché et l'entreprise à la fin du XXe siècle ”, in G. Koenig, coord., *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise du XXIè siècle*, Economica, collection “ Gestion ”, pp. 143-170.

Jensen M.C. et Meckling W.H. (1976), “ Theory of the firm : managerial behavior, agency costs and ownership structure ”, *Journal of Financial Economics*, vol. 3, octobre, pp. 305-360.

Kerdrel Y. de (2002), “ Mirages ou vertus de l'indépendance ”, *Les Echos*, 23 septembre, p. 56.

Knights D. and Collinson D. (1987), “ Disciplining the shopfloor : a comparison of the disciplinary effects of managerial psychology and financial accounting ”, *Accounting, Organizations and Society*, vol. 12, n° 5, pp. 457-477.

Kuhn T. S. (1983), *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, collection “ Champs ”, traduit de l'anglais *The structure of scientific*

revolutions, The University of Chicago Press, Chicago, Ill., 1970, 1^{ère} édition 1962.

LARGO - Laboratoire Angevin de Recherche en Gestion des Organisations (2002), “ La transparence financière selon la communauté économique et financière ”, compte rendu d’une table ronde réunie à l’occasion du XXI^{ème} Congrès de l’AFC à Angers en 2000, *Les Cahiers de Recherche du LARGO*, n° spécial, juin, pp.4-33.

Lelyveld J. (2002), “ Retour à Guantanamo ”, *Le Monde*, 9 novembre, pp. 14-15, traduit de l’anglais, copyright *New York Review of Books*.

Lévinas E. (1998), *Ethique comme philosophie première*, Rivages.

McGregor D. (1971), *La dimension humaine de l’entreprise*, Gauthier-Villars, traduit de l’anglais *The Human side of enterprise*, McGraw Hill, N.Y., 1960.

MEDEF et AFEP-AGREF (2002), *Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées*, rapport du groupe de travail présidé par D. Bouton.

Miller P. and O’Leary T. (1987), “ Accounting and the construction of the governable person ”, *Accounting, Organizations and Society*, vol. 12, n° 3, pp. 235-265.

Moreau Defarges Ph. (2003), *La gouvernance*, Presses Universitaires de France, collection “ Que sais-je ? ”, n° 3676.

Orwell G. (1977), *1984*, Gallimard, collection “ Folio ” (traduit de l’anglais *Nineteen eighty-four*, copyright pour la traduction française Gallimard, 1950).

Perroux F. (1998), *L’économie du XX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Grenoble

Rainelli Le Montagner H. (2002), “ Des marchés et des hommes ”, *Sciences de gestion et pratiques managériales*, Economica-IAE, collection “ Gestion ”, pp. 441-449.

Reverchon A. (2002), “ Etats-Unis et Europe resserrent l’état juridique ”, Dossier “ L’Europe peut-elle échapper aux scandales financiers ? ” *Le Monde Economie*, 17 décembre 2002, p. III.

Ricoeur P. (2002), “ Ethique ”, *Encyclopaedia Universalis*, version 8 (sur DVD).

Ricoeur P. (1988), *Philosophie de la volonté*, t. 1 : *Le volontaire et l'involontaire*, Aubier (1ère édition 1949).

Salanié B. (1995), “ Une nouvelle microéconomie, incitations et théorie des contrats ”, *Les nouvelles théories économiques, Les Cahiers Français*, n° 272, juillet-septembre, pp. 3-11

Schumpeter J. (1999), *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz-Sirey.

The Committee on the Financial Aspects of Corporate Governance (1992), *Report with Code of Best Practice*, Gee, Londres.

Villey D. et Neme C. (1977), *Petite histoire des grandes doctrines économiques*, nouvelle édition, Editions M. Th. Génin, Librairies Techniques.

Viveret P. (2002) in conférence de la Confédération mondiale des experts-comptables sans frontières, “ Comptabilité et développement : éthique, partage des savoirs, sagesse des modernes, avec la participation d’E. Delesalle, d’E. Arnoutl-Brill, S. Diarra, P. Prouvost, P. Viveret, M. Rocard, M. Tudel, R. Gualino et F. Jay, *Petites affiches*, n° 211, 22 octobre, pp. 4-30.

Woot Ph. de (1968), *Pour une doctrine de l'entreprise*, Editions du Seuil.